

Appel à communications

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le 42^e Congrès Mondial de la Vigne et du Vin et la 17^e Assemblée Générale de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) auront lieu au Centre International de Conférence de Genève (CICG), en Suisse, du 15 au 19 juillet 2019, sur invitation de la Confédération suisse représentée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). L'organisation a été déléguée au Comité d'organisation du 42^e Congrès OIV 2019, organe exécutif chargé de la mise en œuvre.

La Suisse aura l'honneur d'accueillir les plus grands spécialistes mondiaux dans les domaines de la viticulture et de l'œnologie ainsi que ceux de la santé, de la sécurité, du droit et de l'économie concernés par la production vitivinicole.

Le thème du 42^e Congrès abordera les questions de durabilité selon la thématique suivante :

« Préserver et innover :
attentes environnementales, économiques et sociales »

Pour proposer une ou plusieurs communications portant sur l'un des sujets prévus dans le cadre des différentes sections du Congrès, nous vous prions de vous conformer aux instructions pour le dépôt des communications spécifiées dans le document joint.

Le dépôt des communications doit être effectué en ligne via la plate-forme de soumission des présentations du Congrès <http://www.oiv.int/congres/OIV2019CHE/login?lang=fr>.

La date limite des soumissions des résumés est fixée au **03 mars 2019** et la date limite pour l'envoi de la version finale des communications acceptées est fixée au **24 mai 2019**.

Pour les questions sur la plateforme de communication : papers@oiv.int

Nous vous remercions par avance de votre contribution scientifique au 42^e Congrès Mondial de la Vigne et du Vin.

Veillez agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Simone de Montmollin
Présidente du Comité d'Organisation,
du 42^e congrès OIV2019

Jean-Marie Aurand
Le Directeur Général de l'OIV

Les présentations seront réparties en quatre sections :

1. Viticulture : Conservation du patrimoine et innovations techniques
2. Œnologie : Maîtrise des produits et nouvelles techniques
3. Economie et droit : Valeur des produits et communication
4. Sécurité et santé : Gestion des risques

Ces sections seront organisées en sous-thèmes :

Section 1 - Viticulture : Conservation du patrimoine et innovations techniques

- 1.1. Sauvegarde et adaptation du matériel végétal
- 1.2. Conservation des sols et économie de l'eau
- 1.3. Protection de la plante : gestion des risques, maladies et ravageurs émergents
- 1.4. Techniques de production : outils de précision, systèmes intégrés et biologiques ,
efficacité économique
- 1.5. Durabilité des valeurs paysagères
- 1.6. Evolution climatique

Section 2 - Œnologie : Maîtrise des produits et nouvelles techniques

- 2.1. Pratiques œnologiques : qualité, sécurité et authenticité des produits et sous-produits
- 2.2. Réduction des intrants, produits alternatifs et procédés physiques
- 2.3. Maîtrise des microorganismes, bioprotection
- 2.4. Innovations analytiques et sensorielles
- 2.5. Adaptations technologiques aux effets du climat
- 2.6. Caves : Impacts énergétiques et paysagers

Section 3 - Economie et droit : Valeur des produits et communication

- 3.1. Valeur et protection des indications géographiques
- 3.2. Image des produits, acceptabilité des techniques traditionnelles et innovantes face aux
aléas climatiques et économiques
- 3.3. Demandes du marché, coût des innovations et adaptation des formations
- 3.4. Déclaration : étiquetage, transparence et indicateurs écologiques
- 3.5. Perception du consommateur : communication, marketing
- 3.6. Sécurité et droit du travail

Section 4 - Sécurité et santé : Gestion des risques

- 4.1. Méthodes d'évaluation et d'identification des risques
- 4.2. Définition des limites et quantification des résidus
- 4.3. Impact des pratiques œnologiques et des additifs/auxiliaires
- 4.4. Valeurs nutritionnelles et sociales des produits

Instructions pour la soumission des communications

A. Généralités

La soumission des communications technico-scientifiques doit être effectuée en ligne via la plateforme de soumission des présentations du Congrès :

<http://www.oiv.int/congres/OIV2019CHE/login?lang=fr>

Trois types de présentations seront possibles :

- I. Communication orale (15 -20 minutes)
- II. Communication orale brève (5 -10 minutes)
- III. Poster

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter : papers@oiv.int

B. Procédure à suivre

Etape n° 1

Veuillez créer un compte utilisateur sur le site web en remplissant les champs dotés d'un * (champs obligatoires). Votre nom d'utilisateur (adresse e-mail) et votre mot de passe vous donneront accès à une partie du site destinée aux auteurs de communications.

Etape n° 2

Veuillez soumettre vos communications sur cette partie du site web. Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Vous êtes tenu de choisir le format de la présentation (communication orale, communication orale brève ou poster).
- Ensuite, vous choisissez la section et le sous-thème pour votre communication.
- Nous vous prions de fournir la liste de toutes les personnes participant à l'édition de la communication (nom et affiliation), commençant par le nom de l'auteur principal.
- La communication orale ou brève doit en règle générale être présentée par l'auteur principal. Si cela devait exceptionnellement ne pas être le cas, le nom de l'intervenant doit être indiqué. Il convient de noter que la désignation de l'intervenant est obligatoire.
- Vous êtes tenu d'indiquer les coordonnées de tous les auteurs apportant une contribution : nom, adresse postale, e-mail. Ceci vaut tout particulièrement pour les coordonnées de l'auteur principal.
- Veuillez ensuite indiquer un titre qui décrit la présentation et qui se compose idéalement de 10 à 12 mots.
- La présentation de la communication doit se faire sous forme de résumé. Ce résumé doit contenir un maximum d'informations et offrir un aperçu général de votre communication. Il ne doit pas dépasser 4000 caractères (espaces compris) par langue utilisée.
- Le résumé doit être soumis en anglais et dans deux autres langues officielles de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (allemand, espagnol, français, et italien).

Vous aurez l'occasion de retrouver et modifier vos communications jusqu'à l'expiration du délai de soumission.

Les communications doivent être reçues avant le **03 mars 2019**

Etape n° 3

Les communications soumises seront évaluées par le Comité de Lecture et de Sélection. Les résumés transmis seront évalués selon :

- leur adéquation par rapport au thème du Congrès, aux sections et sous-thèmes
- leur intérêt scientifique
- leur importance par rapport au public du Congrès

Le Comité de Lecture et de Sélection décide définitivement d'accepter ou de rejeter un résumé.

Il spécifiera aussi la modalité de la présentation définitive. Si l'option de la présentation orale n'est pas retenue, la communication peut être dirigée vers une communication orale brève ou un poster.

Le Comité de Lecture et de Sélection se réserve le droit de modifier la section et le sous-thème choisis par l'auteur.

Les décisions du Comité de Lecture et de Sélection vous seront communiquées d'ici le **8 avril 2019**. Les règles relatives à la présentation et à la publication des communications finales acceptées à figurer dans les actes du Congrès (communication orale, communication orale brève ou poster) seront également mises à disposition des auteurs.

Etape n° 4

La version finale des communications acceptées et destinées à être publiées dans les actes du Congrès doit être soumise via la plate-forme du Congrès mise en place pour le dépôt des résumés, avec votre identifiant et votre mot de passe dans le délai indiqué sur le site web.

C. Dates importantes

- Date limite des soumissions (résumé) : **03 mars 2019**
- Notification des décisions du Comité de Lecture et de Sélection : **8 avril 2019**
- Date limite pour envoyer la version finale des communications acceptées et destinées à être publiées dans les actes du Congrès : **24 mai 2019**

Politique de publication et d'indexation des actes du Congrès

Les actes du Congrès mondial de la vigne et du vin seront publiés et diffusés sur un site web spécialement dédié sur la plateforme **Web of Conferences**.

Tous les articles publiés auront une **identité stable** sur internet, permettant une identification et citation facile et standardisée.

Plus précisément, chaque article :

- se verra attribuer un **DOI (Digital Object Identifier)**, qui permet une identification permanente du document sur le web, facilite l'utilisation des bases de données bibliographiques et permet de produire des citations plus fiables et plus pérennes,
- et sera **indexé dans les bases de données CrossRef®, DOI Foundation, Google Scholar, Conference Proceedings Citation Index ainsi que DOAJ et ProQuest.**,
- Sera **librement consultable et téléchargeable**. La publication se fera sous la licence Creative Commons Attribution, qui autorise la libre utilisation, distribution et reproduction du travail, à la condition que le document original soit correctement cité.

Un ensemble de services et d'indicateurs seront mis à la disposition des auteurs et des lecteurs, afin de favoriser la circulation de l'information scientifique et d'en évaluer l'impact : moteurs de recherche, systèmes d'alertes, partage de liens, statistiques de consultations, suivi des citations, etc... Le site dédié au Congrès proposera également un certain nombre d'outils bibliométriques.

Nous proposons donc aux auteurs soumettant leur article en langue anglaise ou dans une des autres langues de l'OIV mais avec un titre et un résumé en langue anglaise, la possibilité de publier leur travail dans la revue **BIO Web of Conferences**. Cette revue est une publication en libre accès dédiée à la publication d'actes de conférences dans le domaine des Sciences de la Vie.

Les auteurs devront accorder à **EDP Sciences** une **licence pour publier l'article** et identifier EDP Sciences comme l'éditeur original.

Dans la mesure où l'auteur ne souhaite pas avoir une référence électronique pour son article parce que ce travail est déjà publié par une autre revue scientifique, le texte sera inclus uniquement dans la compilation des communications distribuée lors du congrès.



LES 10 RÈGLES DE « L'APPEL A COMMUNICATIONS »

1. Les auteurs des résumés sélectionnés seront par conséquent invités à envoyer également leurs documents finaux, qui seront inclus dans les actes du Congrès.
2. Les documents finaux doivent être rédigés dans l'une des cinq langues officielles de l'OIV: anglais, français, allemand, italien ou espagnol.
3. Toutes les communications acceptées (orale, brève et poster) seront publiés dans la compilation des communications distribuée lors du congrès.
4. Seules les communications sélectionnées orales et brèves seront admissibles à être publiées dans Bio Web of Conferences (par EDP Sciences) sur la plate-forme dédiée aux Congrès de l'OIV.
5. Les auteurs qui souhaitent publier leurs articles dans Bio Web of Conferences doivent:
 - Ecrire leurs documents finaux en anglais ou en Français, Allemand, Italien ou Espagnol. Pour ces articles, les auteurs doivent inclure le titre en anglais ainsi qu'un résumé en anglais après ceux dans la langue originale.
 - Ecrire leurs documents finaux selon le modèle fourni;
 - Déposer leurs documents finaux dans le format de document Word,
 - Déposer le formulaire d'accord de licence rempli, signé et scanné, sur la plate-forme du Congrès - <http://www.oiv.int/congres/OIV2019CHE/login> .
6. Toute communication orale et brève qui ne sera pas présentée lors du Congrès ne sera pas publiée dans la revue en libre accès Bio Web of Conferences - www.bio-conferences.org.
7. Le titre du document dans le contrat de licence doit être identique à celui dans le document final téléchargé.
8. Les auteurs doivent s'assurer que le document final est prêt pour la publication avant de le déposer. Les modifications sont possibles jusqu'à la date limite, après quoi la plate-forme sera fermée.
9. seuls les noms des auteurs et co-auteurs introduits directement sur la plate-forme apparaissent dans les actes du Congrès.
10. Il est fortement recommandé de déposer les documents finaux bien avant la date limite.